

passer dans son cœur et dans sa conduite, les sentiments les plus sublimes et les actes de vertu les plus grands, répandus à profusion dans les psaumes et toutes les autres prières qui composent le St. Office.

II.

20. Question.—*L'étude du Bréviaire est-elle indispensable pour remplir, en ce qu'elle a d'essentiel, l'obligation de le dire, et pour le réciter d'une manière méritoire ?*

Réponse.—Nous répondons que pour s'acquitter envers l'Eglise, en récitant le Bréviaire, il n'est pas nécessaire d'en pouvoir expliquer le texte, ni d'avoir présent à l'esprit le sens des paroles qu'on prononce. La pensée de Dieu, et le désir sincère de l'honorer sont les seules conditions requises. L'étude du Bréviaire ne l'est donc pas. "*Satis est si habeatur attentio materialis, sufficit enim attentio ad verba cum intentione generali colendi Deum. Ergo non requiritur attentio ad singula verba, sed sufficit attentio moralis et generalis, quâ quis curet rectè omnia dicere cum intentione orandi. Gur. Ita St. Lig. n. 176. La Croix, n. 1344.* Voilà pour l'obligation stricte et essentielle. Il est certain néanmoins que l'on peut réciter avec plus de dévotion ce qu'on comprend mieux. *Nemo sapienter facit quod non intelligit. (Gloss super Psallites sapienter.)* Certes, personne ne niera qu'il y a une grande différence entre un prêtre fervent et celui qui ne l'est pas. Le premier s'applique non-seulement à remplir tout ce qui est précepte, mais il s'efforce de plus en plus à faire des progrès dans la perfection des conseils évangéliques. Le second se contente de ne pas sortir de la voie du strict devoir. Il me semble que, en ce qui concerne le prêtre, l'on peut dire de même de celui qui récite son Bréviaire avec intelligence, et de celui qui ne le comprend pas, ou qui ne le comprend qu'imparfaitement.

C
veu
ente
tion
nou
des
pre
dem
char
E
Bré
non.
tions
tout
seron
L'ob
fini,
de la

3m
est p
ne le

Ré
du E
dispe
l'Egli
gious
latin,
grand
fois, c
prêtre
à mèn
10.